

COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 14

Séance du 24 mars 2025

Sous la présidence de M. Claude LUTZ

Membres présents : MM. MARQUES Joaquim, SCHNOERING Denise, HELLER Jean-Georges, BRAUN Christian, SCHROETTER-FRICHE Michèle, HABERER Richard, ENGER Martine, MULLER Yolande, HEINRICH-MERCIER Christine, FELTIN Vincent, BARRIERE-VARJU Emmanuel, EHRHART Audrey, UHLMANN Annabel

Membres absents excusés : RUGGERO Jean-Louis, GROSSKOST Maud, STOPIELLO-JEUNET Myriam, WHITE Julien (proc. à MARQUES Joaquim), FERRY Thibault, JEUNET Alexandre.

Membre absent : FISCHER Marie-Rose

Monsieur Joaquim MARQUES, Adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point 1-03/25

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance antérieure,

après délibération,
à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 février 2025.

Point 2a-03/25

Objet : Budget Primitif 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après examen détaillé, et suite à vote à main levée,
à l'unanimité,

- ARRETE les budgets primitifs de l'exercice 2025 comme suit :

Budget Général

Section de fonctionnement
en dépenses et en recettes à la somme de 3 336 099,39 €

Section d'investissement
en dépenses et en recettes à la somme de 5 890 986,21 €

Budget annexe du service de la Forêt

Section de fonctionnement
en dépenses et en recettes à la somme de 671 701,09 €

Point 2b-03/25

Objet : Vote des taxes de la fiscalité directe locale

vu les bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

après vote à main levée,
à l'unanimité,

- MAINTIENT les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux année 2025	Bases pour 2025	Produit de l'année 2025
Taxe d'habitation	18,50	104 100	19 259
Taxe foncière (bâti)	24,47	4 910 000	1 201 477
Taxe foncière (non bâti)	62,82	100 900	63 385
TOTAL			1 284 121

Point 3-03/25

Objet : M57 - Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la délibération du 22 novembre 2021 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2022 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

après délibération,
à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire, pour l'exercice 2025, à

- procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre
- signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire d'Erstein pour mise en œuvre.

Point 4-03/25

Objet : Affectation du produit de location de la chasse au règlement partiel de la cotisation foncière de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la lettre du 6 février 2025 de Monsieur le Président de la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin,

vu les produits des baux de chasse pour 2025,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation d'un montant de 1.000,- € au règlement partiel de la cotisation foncière 2025 de ladite caisse.

Point 5-03/25

Objet : Cotisation au Groupement d'Action Sociale pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel (agents permanents présents au 1^{er} janvier de l'année considérée) par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à BARR.

Pour l'année 2025, le montant des cotisations à verser au Groupement s'établit comme suit :

15 adhérents actifs x 231,00 €

soit un total de cotisation pour 2025 de 3.465,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à Barr la cotisation de 3.465,00 € pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au Comité National d'Action Sociale au titre de l'année 2025 (crédits ouverts au Budget Primitif 2025).

Point 6-03/25

Objet : Acquisition d'instruments de musique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la demande de l'Harmonie de Bischoffsheim pour l'acquisition d'un d'un saxophone Alto Selmer « Axos » et d'une trompette selon les propositions suivantes :

- Devis de la société MUSIK BERTRAM, d'un montant de 4.111,00 € TTC pour la trompette
- Devis de MUSIKHOUS GEIGER & GEIGER gmbh, d'un montant de 3.189,00 € TTC pour le saxophone

vu les crédits ouverts au C/21 – opération « Acquisition de matériel » du budget de l'exercice 2025,

après délibération,
à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'acquisition des instruments précités, pour un montant global de 7.300,00 € TTC

- SOLLICITE une participation de l'Harmonie de Bischoffsheim à cet investissement à hauteur de 4.380,00 €

Point 7-03/25

Objet : Subvention pour plantation d'arbres fruitiers

LE CONSEIL MUNICIPAL,

se référant à la délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2005 décidant l'instauration d'un dispositif d'aides pour la plantation d'arbres fruitiers,

après avoir pris connaissance des demandes présentées :

Demandeur	Date de la demande	Localisation du terrain planté	Nature des plantations	Montant de la dépense	Montant de la subvention
HABERER Richard 10, rue Principale BISCHOFFSHEIM	17/12/2024	Gebreit Bitzen Blaenkel	5 cerisiers	160,85 €	80,43 €
HABERER Richard 10, rue Principale BISCHOFFSHEIM	24/02/2025	Fraureben	1 cerisier 1 prunier	32,18	16,09 €
ASS. DES ARBORICULTEURS 10, rue Principale BISCHOFFSHEIM	17/12/2024	Bitzen	4 cerisiers 2 mirabelliers	207,90 €	103,95 €
WILLHELM Alexandre 17, route de Rosheim BOERSCH	19/02/2025	Hoeltzel	1 mirabellier 3 pommiers 1 prunier	215,00 €	107,50 €
		TOTAL		615,93 €	307,97 €

vu les crédits ouverts au C/20422 du budget primitif de l'exercice 2025,

Monsieur Richard HABERER ayant quitté la salle,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE le versement des subventions selon état ci-dessus, pour un montant total de 307,97 €.

Point 8-03/25

Objet : Mise à disposition de terrain pour l'installation d'un abri à vélos

Par délibération en date du 2 octobre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'une convention avec SNCF Gares & Connexions pour définir les modalités d'installation, d'exploitation et de maintenance d'un abri à vélos de 20 places à installer aux abords de la gare de Bischoffsheim.

Le contrat prévoyait une durée de 5 ans à compter de la mise à disposition du terrain nécessaire à la réalisation du projet. Il nous est aujourd'hui demandé de modifier cette durée pour la porter à 10 ans.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

après délibération,
à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la modification de 5 ans à 10 ans de la durée du « contrat particulier portant occupation d'un espace en gare de Bischoffsheim » formalisant la mise à disposition du terrain nécessaire à la réalisation du projet d'installation d'un abri à vélos

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative ou comptable à intervenir dans ce dossier.

Point 9a-03/25

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 7, rue des Rossignols

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 25.02.2025 présentée par Maître Laurence LUTTER-FELTZ, notaire à Molsheim concernant l'immeuble cadastré

7, rue des Rossignols
section 14 – n° 614/78, 616/79, 618/82, 620/83, 622/86 et 636/80
d'une superficie totale de 25,65 ares

propriété des époux Bernard SCHUTZ,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 9b-03/25

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 4, rue Episcopale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 06.03.2025 présentée par Maître Valérie SCHWAAB, notaire à Strasbourg concernant l'immeuble cadastré

4, rue Episcopale
section 2 – n° 125
d'une superficie totale de 4,35 ares

propriété d'ALSACE HABITAT,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 9c-03/25

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 28, Chemin du Kilbs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 17.03.2025 présentée par Maître Simon FEURER, notaire à Obernai concernant l'immeuble cadastré

28, chemin du Kilbs
section 7 – n° 499/6, 507/7, 617/006 et 618/006
d'une superficie de 35,55 ares
pour un appartement de 37,08 m² et un parking

propriété de Monsieur Bernard BECKER et de Madame Natacha CONDEMINE,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Le secrétaire de séance
Joaquim MARQUES

Le Maire,
Claude LUTZ

Mis en ligne le 28 mars 2025